

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA - CONTRAT INDIVIDUEL



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Mutualia Territoires Solidaires à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Mutualia Territoires Solidaires.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

NOM :
PRÉNOM :
N°ADHÉRENT :
ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :
PAYS :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER MUTUALIA

NOM : MSA DES CHARENTES
POUR LE COMPTE DE MUTUALIA TERRITOIRES SOLIDAIRES
ADRESSE : FIEF MONTLOUIS - 1 BD VLADIMIR
CODE POSTAL : 17106
VILLE : SAINTES CEDEX
PAYS : FRANCE
IDENTIFICATION DU CRÉANCIER (ICS) : FR18ZZZ120936

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) (1)

.....

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC) (2)

..... (.....)

TYPE DE PAIEMENT : PAIEMENT RÉCURRENT / RÉPÉTITIF

PAIEMENT PONCTUEL

OBJET DU MANDAT : COTISATIONS MUTUALIA

La présente demande est valable jusqu'à son annulation de ma part, notifiée à :
Mutualia Territoires Solidaires - 75, Avenue Gabriel Péri - 38400 - SAINT MARTIN D'HERES.

SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER :

Fait à :

Le :
.....

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ

(si votre paiement concerne un accord passé entre le débiteur et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne),
veuillez indiquer ici son NOM et son matricule INSEE. Si vous payez pour votre compte, ne pas remplir.)

NOM DU TIERS DÉBITEUR + N°INSEE :

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Joindre un Relevé d'Identité Bancaire (au format IBAN BIC)

RAPPEL :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, des prélèvements ordonnés par Mutualia Territoires Solidaires. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend avec Mutualia Territoires Solidaires.